

E 4954

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 novembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 novembre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Convocation d'une Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres - nomination d'un avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes. Adoption de la décision des représentants des gouvernements des États membres portant nomination d'un avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes.

16211/09 et 16213/09



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19 novembre 2009

16211/09

INST 167
JUR 463
COUR 77

NOTE POINT "I"

du: Secrétariat général
au: Comité des représentants permanents (2ème partie)
Objet: Convocation d'une Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres
- nomination d'un avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes

1. Suite au décès de M. Dámaso Ruiz-Jarabo Colomer, avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes (doc. 16209/09 INST 165 JUR 461 COUR 75), les autorités espagnoles ont indiqué qu'elles proposeront, lundi 23 novembre 2009, un candidat pour le poste devenu vacant, pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 6 octobre 2015.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord pour qu'une Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres soit convoquée, en marge de la session du Conseil (Justice et Affaires intérieures) du 30 novembre 2009, en vue de l'adoption de la décision portant nomination de la personne en cause pour la période allant du 30 novembre 2009 au 6 octobre 2015.
3. Le projet de texte de décision figure en Annexe et fera l'objet d'une mise au point par les Juristes-Linguistes dès que le nom du candidat sera connu.

DÉCISION
DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES
du 30 novembre 2009

portant nomination d'un avocat général
à la Cour de justice
des Communautés européennes

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 223,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment
son article 139,

considérant que, en vertu des articles 7 et 8 du protocole sur le statut de la Cour de justice et à la suite du décès de M. Dámaso Ruiz-Jarabo Colomer, il y a lieu de procéder à la nomination d'un avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes pour la durée du mandat de M Dámaso Ruiz-Jarabo Colomer restant à courir, soit jusqu'au 6 octobre 2015,

DÉCIDENT:

Article premier

M./Mme xxx est nommé(e) avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période allant du 30 novembre 2009 au 6 octobre 2015.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 30 novembre 2009.

Le président



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23 novembre 2009

16213/09

INST 169
JUR 465
COUR 79

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
à la:	Conférence des représentants des gouvernements des États membres
n° doc. préc.:	16209/09 INST 165 JUR 461 COUR 75 16210/09 INST 166 JUR 462 COUR 76 16211/09 INST 167 JUR 463 COUR 77
Objet:	Adoption de la décision des représentants des gouvernements des États membres portant nomination d'un avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes

1. Suite au décès de M. Dámaso Ruiz-Jarabo Colomer, avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes (16209/09 INST 165 JUR 461 COUR 75), M. Pedro Cruz Villalón a été proposé pour le poste vacant, pour la durée du mandat restant à courir, à savoir du 30 novembre 2009 au 6 octobre 2015 (doc. 16210/09 INST 166 JUR 462 COUR 76).
2. Lors de sa réunion du 20 novembre 2009, le Comité des représentants permanents (2^{ème} partie) est convenu de convoquer pour le 30 novembre 2009 une Conférence des représentants des gouvernements des États membres en vue de l'adoption de la décision portant nomination de M. Pedro Cruz Villalón en tant qu'avocat général à la Cour de justice.
3. La Conférence des représentants des gouvernements des États membres pourrait, lors de sa réunion du 30 novembre 2009, adopter la décision portant nomination de M. Pedro Cruz Villalón en tant qu'avocat général à la Cour de justice, pour la période allant du 30 novembre 2009 au 6 octobre 2015, décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 16212/09 INST 168 JUR 464 COUR 78.